

L'ostéopathie, une discipline de plus en plus populaire qui nécessite la mise en œuvre rapide de la réforme du dispositif de formation

Alors que le recours des Français à l'ostéopathie a progressé de 20 % en quatre ans¹, l'Unité Pour l'Ostéopathie (UPO) souhaite que le processus de réforme du dispositif réglementaire relatif à la formation des ostéopathes aboutisse rapidement, notamment le décret portant sur les nouveaux critères d'agrément des établissements de formation. Dans l'objectif d'achever la procédure d'agrément des établissements de formation dans un délai raisonnable, il est indispensable que le décret soit publié dans les prochaines semaines.

Ces derniers mois, un groupe de travail supervisé par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) a permis d'établir un référentiel d'activités et de compétences, un référentiel formation (en cours d'achèvement) ainsi que des modalités d'agrément des écoles plus exigeantes. L'UPO approuve l'ensemble de ces documents et référentiels. Ils permettront d'aboutir à une amélioration significative de la sécurité et de la qualité des prises en charge ostéopathiques.

Désormais, le processus de transcription réglementaire de ces textes est engagé. Le premier décret relatif aux nouveaux critères d'agrément des établissements, en retard pour des raisons conjoncturelles, semble aujourd'hui en bonne voie de publication. L'UPO rappelle qu'il s'agit d'une étape majeure et qu'un nouveau report serait catastrophique.

L'UPO insiste sur son attachement à cette réforme rendue nécessaire par la dégradation ces dernières années de l'offre de formation, liée notamment à un dispositif réglementaire jugé insuffisant par l'Inspection Générale des Affaires Sociales, et prend le public à témoin de l'impérieuse nécessité de garantir la qualité des prises en charge en ostéopathie par une formation qualitative.

Les représentants de la profession, de la formation, et des étudiants sont disponibles pour toute information ou commentaires sur les enjeux et les prochaines étapes de cette concertation et sur le référentiel de l'UPO.

A propos de l'UPO :

L'Unité Pour l'Ostéopathie (UPO) est constituée de syndicats et associations socioprofessionnelles (Chambre Nationale des Ostéopathes (CNO), Registre des Ostéopathes de France (ROF), Syndicat Français Des Ostéopathes (SFDO), Syndicat National des Ostéopathes du Sport (SNOS) représentant au total près de 4 000 professionnels), de syndicats d'établissements d'enseignement supérieur en ostéopathie (Syndicat des Instituts Nationaux de la Formation en Ostéopathie (INFO), Syndicat National d'Enseignement Supérieur en Ostéopathie (SNEOS) représentant 14 centres de formation), une association d'étudiants en ostéopathie (Fédération Nationale des Etudiants en Ostéopathie (Fédéo)).

Contacts presse - Agence Wellcom

Gaëlle Ryouq / Isabelle Gandon

gr@wellcom.fr / ig@wellcom.fr

Tél. : 01 46 34 60 60

8, rue Fourcroy 75017 Paris

¹ OpinionWay pour le SMMOF, octobre 2010, échantillon de 1 000 individus âgés de 18 ans et plus. sondage et OpinionWay pour le SFDO, avril 2014, auprès d'un échantillon de 1055 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.